

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, M. DELARBRE Michel, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mlle MENADI Cindy

Absents excusés : Mme COPIE Magali

Secrétaire de séance : Mlle MENADI Cindy

■ Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2015 :

- Travaux pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales : après le passage du géomètre sur le terrain, le projet concernant les travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales est estimé à environ 30 000 euros. M. le Maire rappelle qu'une demande de subventions a été adressée par le biais du député M. Pascal TERRASSE et que la municipalité peut s'attendre à une aide à hauteur de 50% pour le financement de ce projet. L'aval de tous les propriétaires voisins des zones de travaux a été obtenu. L'accord définitif sur le montant des subventions de l'Etat est encore en attente mais le projet se finalise et les travaux devraient débuter très prochainement.

- Remplacement de Mlle Aurore NALLET : suite à l'arrêt de travail de Mlle NALLET pour des raisons de santé liées à sa grossesse, une solution de remplacement a été trouvée. La solution n'a pas pu être trouvée auprès du Centre de Gestion qui ne peut proposer que des remplaçant(e)s aux compétences ciblées, or le poste de Mlle NALLET demande de la polyvalence. La solution a donc été trouvée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux qui met à disposition de la Mairie de Châteauneuf de Vernoux, Mme Laure PESENTI, rencontrée ce samedi 12 septembre 2015 dernier. Il a été convenu que Mme PESENTI assurerait des permanences le lundi matin et le mercredi matin de 8h30 à 12h, permanences complétées par des interventions ponctuelles en cas de besoins spécifiques. La comptabilité sera elle assurée par Mlle Lucie MACHISSOT, secrétaire du SIVOM. Pour la récupération des clés de salle municipale et l'état des lieux, il conviendra de s'adresser à M. Jean-Luc SERILLON pendant ses heures de permanences.

- Bulletin municipal : en l'absence de Mlle NALLET, la coordination nécessaire pour l'établissement du bulletin municipal semble compromise. M. le Maire propose donc de remplacer de manière exceptionnelle la diffusion du bulletin municipal par une réunion publique pendant laquelle le Conseil Municipal soumettrait le bilan de ses deux années de mandats (en abordant notamment les thèmes de la sécurité et de l'intercommunalité) et questionnerait les Castelneuvien(ne)s sur leurs besoins/souhaits afin d'en tenir compte lors de l'établissement du budget 2016.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

M. le Maire donne lecture du courrier du décompte de l'indemnité du percepteur du Trésor Public, M. MANDON, adressée à la municipalité suite au départ de son poste. Le montant de cette indemnité s'élève à 194,00 euros brut (163,51 euros d'indemnités générales + 30,49 euros pour l'établissement du budget) soit 176,82 euros net de prélèvements. Son

remplacement provisoire est assuré jusqu'au mois de janvier, date à laquelle un nouveau percepteur va être nommé.

Le montant de l'indemnité due au percepteur est adopté à l'unanimité.

SECRETARIAT

En l'absence de Mlle NALLET, M. Thierry BOULON est chargé de la mission des calendriers 2016 et Mmes Ginette MACHISSOT et Brigitte MALOLSSE sont en charge de la mission des colis de Noël.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

M. le Maire donne lecture de la lettre circulaire du Préfet de l'Ardèche datée du 11 septembre 2015 sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. En effet, suite à l'adoption de la loi dite NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, 9 communautés de communes en Ardèche sont obligatoirement appelées à fusionner. La communauté de communes du Pays de Vernoux est concernée par cette fusion dans la mesure où elle ne dépasse pas le seuil minimal de population pour la constitution d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, seuil désormais fixé à 15 000 habitants, sous réserve de dérogations limitatives qui peuvent fixer ce seuil à 5 000 habitants. Malgré cette dérogation, la communauté de communes du Pays de Vernoux et ses 3 200 habitants ne peut subsister seule. Quatre possibilités s'offrent alors à elle pour ce rattachement obligatoire à une autre communauté de communes/d'agglomérations :

- la communauté de communes Val Eyrieux ;
- la communauté de communes du Pays de Lamastre ;
- la communauté de communes de Rhône Crussol ;
- la communauté d'agglomérations Privas Centre Ardèche.

Suite aux débats menés lors des réunions de bureau de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, deux options semblent se détacher :

- la fusion avec la communauté de communes de Rhône Crussol ;
- la fusion avec la communauté d'agglomérations Privas Centre Ardèche.

Les élus de Châteauneuf de Vernoux s'accordent sur le fait que ce choix doit se faire indépendamment des clivages politiques et que la réflexion doit être menée selon l'axe du maintien d'une véritable qualité de vie, que cela soit en termes de compétences disponibles, de pérennité des infrastructures et services existants ou encore de fiscalité.

M. le Maire donne ensuite lecture du calendrier prévisionnel des réunions de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Ce calendrier prévoit la consultation des élus et l'élaboration de projets de schéma départemental durant le 4^e trimestre 2015, la consultation de la CDCI sur ces projets durant le 1^{er} trimestre 2016, afin que le schéma départemental de coopération intercommunale définitif soit arrêté le 30 mars 2015 au plus tard. Le terme de cette procédure est fixé au 31 décembre 2016, date à laquelle les arrêtés mettant en œuvre le schéma devront être pris. Le calendrier est donc très court !

S'interrogeant sur le réalisme du calendrier et sur les enjeux majeurs que représentent une telle réforme, notre conseil municipal a rédigé et adressée une motion à l'exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et à sa présidente afin de proposer

l'organisation d'une réunion-débat avec les élus de l'exécutif des communautés de communes/d'agglomérations retenues, à savoir

- la communauté de communes de Rhône Crussol ;
- la communauté d'agglomérations Privas Centre Ardèche ;

afin d'entendre ce que chacune a à nous proposer pour pouvoir prendre la meilleure décision qui soit pour l'ensemble des habitants du Pays de Vernoux.

Les élus de Châteauneuf de Vernoux ressentent également le besoin de soumettre cette question aux Castelneuvien(ne)s afin de recevoir un avis consultatif de leur part. En effet, le conseil ne considère pas avoir reçu mandat de ses électeurs lors des dernières élections pour décider à huit clos entre les options envisageables. Les modalités de cette consultation sont encore à définir.

QUESTIONS DIVERSES

■ Désignation des délégués au Tribunal de Grande Instance et de l'Administration dans le cadre de la révision des listes électorales :

Suite au Conseil Municipal du 25 juin 2015 au cours duquel des candidats à l'élection de délégué au TGI et de délégué de l'Administration ont été proposés, ces délégués ont été désignés. Le délégué au TGI est donc M. Thierry BOULON et la déléguée de l'Administration est Mme Lucienne CHENEVIER.

■ Cession de terrain :

M. Guillaume GRIMAUD informe le conseil municipal de la volonté de M. REYNAUD de céder les parcelles n° 222 et 225 à la commune.

M. le Maire propose d'organiser une rencontre avec le propriétaire afin de visiter les lieux et d'envisager les modalités d'un possible cession. Ce terrain pourrait par exemple servir d'aire de covoiturage ou de lieu de stockage des containers à poubelles.

■ Réunions publiques :

- M. le Maire propose d'organiser la présentation des vœux 2016 aux habitants de Châteauneuf de Vernoux le samedi 16 janvier 2016.

- M. le Maire propose d'organiser une réunion publique le vendredi 29 janvier 2016 afin de soumettre le bilan des 2 années de mandat du conseil municipal aux Castelneuvien(ne)s, de fixer avec eux les futurs besoins de la commune et de débattre avec eux sur divers sujets.

■ Fleurissement de ma commune :

Mme Amandine HAYART rappelle qu'il est nécessaire de changer deux des bacs à fleurs de la commune. Elle propose de déplacer les deux bacs actuellement placés devant la Mairie en lieu et place des deux bacs à remplacer dans le village pour maintenir l'harmonie avec les autres et de placer les deux nouveaux devant la Mairie.

La séance est levée à 22 heures 45.